

CLUB DRH

INVITATION
Mardi 2 Février 2016

Le Premium
131 boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne cedex

Tél. : +33 (0)4 26 84 67 67
Fax : +33 (0)4 26 84 67 60

www.renaud-avocats.com

(LEXI)³
sociétés d'avocats
www.lexicube-avocats.com

Associé de



RENAUD Avocats
société d'avocats

Lois Macron et Rebsamen : le temps des Décrets

Accidents du travail : vers la fin de l'obligation de sécurité de résultat ?

Madame, Monsieur,

Les Lois dites Macron et Rebsamen ont ouvert de très nombreuses voies d'aménagement et de simplification du droit du travail. Leur efficacité et portée pratique dépend cependant essentiellement des Décrets d'application qui commencent à être publiés. Nous vous proposons une analyse concrète de ces Décrets pour en souligner les opportunités et les points de vigilance.

Par ailleurs, en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles la Cour de cassation semble avoir initié un revirement majeur de sa jurisprudence dans un arrêt du 24 Novembre 2015. Elle semble mettre un terme à la notion d'obligation de sécurité de résultat qu'elle faisait peser sur les employeurs et qui conduisait à leur condamnation quasi systématique pour faute inexcusable. Le Professeur Gérard VACHET nous proposera un

Lois Macron et Rebsamen : le temps des Décrets. Quels apports pratiques ?

Accidents du travail / Maladies Professionnelles : vers la fin de l'obligation de sécurité de résultat ? Quels enseignements tirer du revirement de jurisprudence de la Cour de cassation ?

Actualité jurisprudentielle 2015

MARRIOTT (Anciennement HILTON) - 70 quai Charles de Gaulle
Cité Internationale Parking P0 et P1 - 69006 Lyon

Mardi 2 Février 2016 de 8h45 à 12h

décryptage de cette évolution jurisprudentielle et du nouveau cadre retenu. Nous dresserons une synthèse pratique des obligations et responsabilités de l'employeur en matière de sécurité.

Enfin, l'équipe du Cabinet vous proposera une analyse de l'actualité jurisprudentielle du second semestre 2016 tant en matière de durée du travail, de rupture conventionnelle, de licenciement que de fonctionnement de la représentation du personnel.





INVITATION
Mardi 2 Février 2016

Lois Macron et Rebsamen : le temps des Décrets

**Accidents du travail :
vers la fin de l'obligation de sécurité de résultat ?**

Actualité jurisprudentielle 2015

MARRIOTT (Anciennement HILTON)
70 quai Charles de Gaulle
Cité Internationale Parking P0 et P1
69006 Lyon

de 8h45 à 12h

Accueil petit déjeuner à partir de 8h15

Bulletin de réponse

Nom :

Prénom :

Société :

Participera à la réunion

Sera accompagné(e) de :

Sera représenté(e) par :

Ne participera pas à la réunion

**Bulletin à retourner par fax au 04 26 84 67 60
ou par mail à cabinet@renaud-avocats.com**

CLUB
DRH

Mardi 2 Février 2016

Lois Macron et Rebsamen : le temps des Décrets



**Accidents du travail :
vers la fin de l'obligation de sécurité de résultat ?**



Actualité jurisprudentielle 2015



RENAUD Avocats
société d'avocats

Le Premium
131 boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne cedex
Tél. : +33 (0)4 26 84 67 67 - Fax : +33 (0)4 26 84 67 60

www.renaud-avocats.com

(LEXI)³
sociétés d'avocats
www.lexicube-avocats.com